

Sahel Agroforesterie

Numéro 6 – Avril-Juin 2006

Le PNGT 2 au Burkina Faso Appuyer les communautés pour un développement rural décentralisé

Yamba Yaméogo*

Depuis février 2002, le deuxième Programme national de gestion des terroirs (PNGT 2) est en cours au Burkina Faso. Doté d'un budget de plus de 73 milliards de francs CFA, ce programme de développement rural décentralisé est financé par un consortium de bailleurs de fonds ayant la Banque Mondiale comme chef de file. Y participent l'Agence internationale de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Danemark, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), le gouvernement du Burkina Faso et les bénéficiaires. L'objectif global du PNGT 2 est de réduire rapidement la pauvreté rurale et promouvoir un développement durable à travers trois types d'action : 1) le développement des capacités d'organisation et de gestion des villages et groupes de villages ; 2) l'amélioration des conditions de vie en milieu rural par des investissements productifs et des infrastructures socio-économiques ; 3) la préservation et la restauration des ressources naturelles.

D'envergure nationale, le PNGT 2 couvre les 45 provinces du pays selon deux modes d'intervention : directe ou concertée. Dans les 26 provinces d'intervention directe, les équipes du programme conduisent elles-mêmes les activités sur le terrain. Dans les 19 autres provinces du pays, on parle d'intervention concertée puisque d'autres

projets et programmes d'envergure mettent déjà à la disposition des villages des financements significatifs que les fonds du PNGT 2 viennent compléter pour en étendre le rayon d'action sur le plan sectoriel et/ou géographique. Des protocoles d'accord sont alors signés entre le PNGT 2 et ces partenaires qui sont chargés de la mise en place des fonds d'investissements et du suivi technique et financier y afférents.

Approche PNGT 2 et politiques nationales

L'approche du PNGT 2 est basée sur la responsabilisation des communautés rurales de façon à ce qu'elles puissent elles-mêmes prendre les décisions concernant le développement local. Ouverte et impulsée par la demande, cette approche se fonde sur une évaluation participative des besoins et cherche à inclure tous les groupes de la société, y compris les plus marginalisés. Elle permet d'assurer la pertinence, l'efficacité et la responsabilité des décisions clés d'investissement, tout comme celles des fonctions de gestion, en les déléguant le plus près possible des bénéficiaires visés. Le programme met en œuvre cette stratégie participative et décentralisée en vue d'améliorer la fourniture de services et d'infrastructures aux populations rurales et permettre de développer le potentiel productif du secteur rural tout en préservant l'environnement. Par son approche, le PNGT 2 privilégie la dévolution crois-

sante aux communautés rurales de la pleine responsabilité de la gestion du développement local et tout particulièrement celle des ressources naturelles qui constituent la base productive de ces populations.

Conçu pour être exécuté en trois phases consécutives de cinq ans, le PNGT 2 s'inscrit en droite ligne dans les grandes orientations politiques du gouvernement du Burkina Faso en matière de réduction de la pauvreté et de décentralisation. Il s'intègre parfaitement au Programme national de développement rural décentralisé (PNDRD), dont la lettre de politique a été adoptée par le gouvernement en juillet 2002. Ce programme vise, au terme d'un processus progressif et consensuel, l'organisation des populations en communes rurales. Depuis le 23 avril 2006, ces dernières sont d'ailleurs dotées d'instances représentatives et participatives ayant les capacités et les ressources pour planifier, exécuter et gérer les affaires locales dans les domaines des ressources naturelles, des biens et des services socio-économiques et de la promotion des activités productives. Cette stratégie nationale sert également de cadre de référence aux différents programmes et projets visant le développement local des communautés rurales de base. Un de ses objectifs fondamentaux est de promouvoir l'harmonisation des démarches des différents projets

Dans ce numéro

Haie vive améliorée : une incidence sur les activités des enfants ? Page 3

Savoirs paysans : le parc agroforestier chez les Bobos du Mali. Page 4

L'agroforesterie dans l'enseignement supérieur au Sahel. Page 5

et programmes afin de permettre un usage plus efficient des ressources et d'atteindre rapidement une couverture nationale des activités en matière de lutte contre la pauvreté tel qu'indiqué dans la lettre de politique de développement rural décentralisé.

La CVGT maître d'ouvrage

La première composante du PNGT 2 est appelée « Appui à l'organisation villageoise et à l'émergence du développement rural décentralisé ». Un accent particulier y est mis sur la responsabilisation des communautés de base pour qu'elles prennent en charge leur propre développement. La composante « Renforcement des capacités locales » regroupe quant à elle toutes les activités destinées à appuyer les bénéficiaires dans leurs efforts d'organisation, de planification, d'exécution et de gestion du développement durable à la base. Il s'agit de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des populations rurales par des activités de sensibilisation et de formation. Au 31 décembre 2005, le programme couvrait 3 013 villages du Burkina Faso, au lieu des 2 000 initialement prévus, dont 2 944 avaient mis en place de manière démocratique leur commission villageoise de gestion des terroirs (CVGT) et élaboré leur plan de gestion des terroirs. Les responsables des CVGT et les communautés des villages couverts par le programme ont reçu des formations spécifiques dans les domaines suivants : alphabétisation, gestion comptable, planification des activités, techniques de négociation et techniques d'animation.

Les CVGT, structures prévues par les textes portant réorganisation agraire et foncière sont mises en place par délibération d'une assemblée villageoise constitutive. Considérées dans le cadre du PNGT 2 comme les maîtres d'ouvrage des investissements, elles sont responsables de la définition, de la mise en œuvre, de l'exploitation et de l'entretien des investissements souhaités par les populations. Aidées par des prestataires désignés par les coordinations provinciales du PNGT 2, les CVGT élaborent leur plan de gestion des terroirs (PGT). Le plan de gestion est un instrument de planification simplifié. Il définit, dans les détails et par ordre de priorité, les

principales actions d'aménagement et de développement économique et social au niveau du terroir, en fonction des potentialités, des contraintes du milieu, des besoins et des moyens locaux. Les actions portées à ce plan de gestion peuvent porter sur la reconstitution du potentiel des ressources naturelles (sols, eau, couvert végétal) et différents types de production, sur l'amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastorale (aménagement de forêts ou de zones pastorales), sur l'amélioration des capacités de gestion de la communauté villageoise (organisation, formation, autofinancement) et sur des investissements socio-économiques (écoles, pistes villageoises, centres de santé).

Sous l'égide de la CVGT et avec l'appui de l'équipe technique du programme, le contenu du plan de gestion des terroirs est restitué à l'ensemble de la communauté au cours d'une assemblée générale de cette même CVGT. C'est l'occasion d'identifier et de clarifier les observations des participants de façon à pouvoir ajuster, le cas échéant, certains éléments du plan de gestion. Enfin le plan de gestion est transmis au niveau provincial pour approbation par le cadre de concertation technique provincial (CCTP). Le CCTP examine les plans de gestion ainsi que les différentes actions d'investissement et fait une classification des actions pouvant être présentées aux différents guichets

du fonds d'investissement local (FIL) du PNGT 2. Le FIL est destiné à financer la réalisation d'investissements productifs au profit des communautés de base dans les villages (projets villageois) et à l'échelle de la province (projets d'intérêt provincial). Le FIL met à la disposition des villages ou des regroupements de villages de moins de 1 000 habitants une enveloppe financière annuelle de 5 millions de francs CFA. Pour les villages dont la population est plus importante, on ajoute à ce montant de base 3 000 FCFA par personne supplémentaire au-delà du seuil de 1 000 habitants.

Les populations organisées en commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) co-financent, exécutent (maîtrise d'ouvrage) et gèrent les investissements classés par ordre de priorité sur la base de diagnostics conjoints. Le FIL comprend un guichet villageois et un guichet provincial. Le guichet villageois finance les micro-projets d'un montant maximum de 18 millions de francs CFA. La maîtrise d'ouvrage est assurée par les communautés elles-mêmes. Quant au guichet provincial, il finance des projets d'intérêt provincial d'un montant maximum de 90 millions de francs CFA. La maîtrise d'ouvrage est alors assurée par la province, la coordination provinciale du PNGT agissant comme maître d'ouvrage délégué.

Suite en page 7



L'accès à l'eau potable est l'une des principales priorités des communautés de base

Activité quotidienne des enfants et haie vive améliorée au Mali

Joannie Lavoie*

Intimement liée aux préoccupations internationales, la question de l'activité enfantine est généralement, traitée dans la littérature visant la protection de l'enfance et la promotion de la scolarisation. Sans nier les principes moraux revendiqués par les organismes dénonciateurs du travail des enfants, des études en sciences sociales ont proposé de traiter ce phénomène à travers l'élargissement de la notion de travail. Au Mali, ces études ont révélé l'ensemble varié des tâches non rémunérées que les enfants réalisent quotidiennement à l'intérieur du cadre familial (ramassage du bois, collecte de l'eau, garde des troupeaux, plantation, récoltes) selon leur âge et leur sexe, activités par ailleurs ignorées des statistiques officielles. Qu'ils fréquentent l'école ou non, les enfants sont très sollicités, ceux fréquentant l'école n'étant pas pour autant libérés de leurs tâches quotidiennes (Marcoux, 1994). L'attribution des tâches quotidiennes, comme celle des adultes, est par ailleurs régie par une dichotomie sexuelle qui s'intègre progressivement au quotidien d'un enfant à mesure qu'il vieillit.

Par ailleurs, comme la plupart des pays du Sahel, le Mali n'échappe pas aux profondes perturbations environnementales et sociales engendrées par l'intensification des sécheresses. Pour lutter contre la détérioration des conditions de vie des populations rurales et pour répondre au besoin de protection des cultures, le Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF) et son partenaire national au Mali (IER) font, depuis 1996, la promotion de la haie vive améliorée. Réalisée à l'aide d'arbres vivants épineux à croissance rapide et à usages multiples, cette haie peut remplacer la haie morte traditionnellement très répandue au Mali, mais qui, faite de branchage, accentue la déforestation.

Bien que les enfants ne soient pas directement visés par ce projet, des études menées sur la haie vive améliorée en

milieu rural malien ont permis de révéler que ces derniers participent activement aux activités liées à la subsistance de l'unité de production agricole (UPA), ensemble élargi de ménages auquel ils appartiennent (Levasseur, 2003). Elles ont aussi permis de constater que certaines des tâches généralement attribuées aux enfants seraient allégées par l'utilisation de la haie vive améliorée, mais que celle-ci rendrait aussi plus ardue la recherche du bois de chauffe (Lemay, 2005). Or, diverses questions restent en suspens concernant l'activité enfantine. Qui sont ces enfants dont les tâches sont allégées ? Quel âge ont-ils ? S'agit-il de garçons ou de filles ? Fréquentent-ils l'école ? Pour qui travaillent-ils ? D'autres tâches sont-elles allégées ? À quel moment de l'année ?

Initiée en juillet 2005, notre recherche porte sur l'activité quotidienne et l'organisation du temps des enfants en milieu rural malien. Arrimant les principes fondamentaux de la sociologie de la famille et du travail, notre approche s'intéresse principalement à l'organisation familiale du travail, aux caractéristiques propres des enfants et à leur fréquentation scolaire.

Objectifs

Nous nous proposons de contribuer à la recherche en agroforesterie en documentant les effets de l'utilisation de la haie vive améliorée sur le quotidien des enfants ruraux maliens. Nous nous proposons : 1) de dresser un portrait de



Auraient-ils des activités différentes si leurs parents avaient une haie vive ?

l'activité quotidienne et de l'organisation sociale du temps des enfants en milieu rural bambara dans des UPA utilisatrices et non-utilisatrices de la haie vive améliorée ; 2) de dégager les liens entre les tâches qui sont attirées aux enfants et les tâches liées à la haie vive améliorée et à la haie morte et comprendre comment ces tâches s'insèrent dans leur quotidien.

Méthodologie

Méthodologie essentiellement qualitative basée sur l'observation participante, notamment lors des suivis systématiques de l'activité quotidienne d'une soixantaine d'enfants fréquentant et ne fréquentant pas l'école pendant la période scolaire et pendant les vacances. S'y ajouteront des entretiens semi-dirigés réalisés auprès des enseignants et des parents.

Résultats attendus

Dans le cadre de ce programme de recherche, nous comptons recueillir des données sur l'emploi du temps des enfants en fonction de leur sexe et de leur âge, de leur fréquentation scolaire et selon leur appartenance à une unité de production agricole (UPA) utilisatrice de la haie vive ou non afin de documenter les effets de l'utilisation de la haie vive améliorée sur le quotidien des enfants ruraux maliens.

Références

- Lemay, A.M. 2005. *Le changement agricole et la dynamique familiale en milieu rural malien : exemple de technologies agroforestières*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, 167 p.
- Levasseur, V. 2003. *L'utilisation des haies vives améliorées dans le cercle de Ségou, au Mali : le signe d'une société en mutation*. Thèse de doctorat, Université Laval, 223 p.
- Marcoux R. 1994. *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. Études et travaux du CERPOD, No 12, janvier, 200 p.

* Joannie Lavoie est étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval. Son projet de recherche est conduit sous la direction de Richard Marcoux et de Alain Olivier dans le cadre du projet « Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel ».

Le parc agroforestier chez les Bobos du Mali

Annie Gosselin*

Malgré leur grande importance pour les paysans, les parcs agroforestiers subissent une dégradation importante depuis quelques décennies (Boffa, 1999). Pourtant, les savoirs et les savoir-faire des paysans concernant la gestion de ces parcs sont considérables. Malheureusement, ils ont trop souvent été négligés.

Depuis quelques années, cependant, les intervenants du milieu du développement semblent prendre davantage en considération les collectivités ciblées par leurs interventions. Or, la vie paysanne découle de logiques qui reposent notamment sur des savoirs et des savoir-faire adaptés aux conditions socio-économiques et environnementales de leur milieu. Afin de mieux intervenir dans les parcs agroforestiers, il est donc indispensable de bien connaître et comprendre les savoirs et les savoir-faire qui leurs sont reliés.

Par ailleurs, diverses contraintes empêchent les paysans de mettre en application toute l'étendue de leurs savoirs (Lavigne Delville, 1997). Il est donc important de connaître ces contraintes, d'autant plus qu'on peut se demander si les interventions dans les parcs agro-

forestiers ne devraient pas viser la levée de ces contraintes plutôt que la diffusion de nouvelles techniques pour contrer la dégradation qu'ils subissent.

Objectifs

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et expliquer les savoirs des paysans concernant le parc agroforestier ;
- identifier et expliquer les savoir-faire des paysans concernant la gestion du parc agroforestier ;
- déterminer comment les paysans font face à la dégradation de leurs parcs agroforestiers et identifier s'il y a lieu les contraintes qui les empêchent d'appliquer leurs savoirs et leurs savoir-faire en la matière.

Méthodologie

Pour réaliser cette étude, on fait à la fois appel à la méthode de recherche ethnographique et à la méthode active de recherche participative (MARP). Environ deux mois seront passés dans un village *bobo* nommé Kankorokuy, qui est situé dans la région de Ségou, au Mali, près de la frontière avec le Burkina Faso. Les principaux outils uti-



Parc agroforestier dégradé à Kankorokuy

lisés sont l'observation participante, les entrevues informelles et les entrevues semi-structurées.

Résultats attendus

Parmi les résultats attendus, on peut mentionner :

- une meilleure connaissance des savoirs et des savoir-faire *bobos* liés aux parcs agroforestiers ;
- l'identification de certaines contraintes à la mise en œuvre de leurs savoirs.

À terme, la levée de telles contraintes et la reconnaissance de la valeur des savoirs et des savoir-faire des paysans pourrait aider à contrer la dégradation des parcs agroforestiers en pays *bobo*. 🌱

Références

- Boffa, J.-M. 2000. *Les parcs agroforestiers en Afrique subsaharienne*. Cahier FAO Conservation 34, FAO, Rome, 258 p.
- Lavigne Delville, P. 1997. Les systèmes agraires sahéliens : les grandes logiques paysannes. pp. 175-197, in : Raynaud, C. (éd.) *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*. Éditions Karthala, Paris, 385 p.

* Annie Gosselin est étudiante à la maîtrise en agroforesterie à l'Université Laval. Son projet de recherche est conduit sous la direction de Alain Olivier et de Sabrina Doyon dans le cadre du projet « Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel ».



Photo : A. Gosselin

Aussi ancien que les parcs, le savoir paysan pourrait contribuer à leur survie

Quelle place pour l'agroforesterie dans l'enseignement supérieur au Sahel ?

Aissetou Dramé Yayé*



L'agroforesterie ne se pratique pas uniquement dans les champs cultivés par les communautés rurales au Sahel, elle est également bien présente dans les établissements d'enseignement supérieur. Depuis sa création en 1993, l'ANAFE (voir encadré page 6) a appuyé de diverses façons les institutions de formation supérieure afin de renforcer leurs capacités en matière d'enseignement de l'agroforesterie. La principale conclusion qui se dégage néanmoins des études menées ces dernières années sur la place de l'agroforesterie dans l'enseignement supérieur au Sahel (ANAFE, 2002 ; Adandedjan *et al.*, 2004) est qu'il faut consolider et intensifier les acquis dans le domaine de la recherche et de la formation en agroforesterie. Mais quels sont ces acquis ? Quels sont les nouveaux besoins et perspectives qui en découlent ? C'est pour tenter de répondre à ces questions qu'une nouvelle mission d'évaluation a été diligentée en juillet 2005 dans les institutions d'enseignement supérieur du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal (Dramé-Yayé, 2005).

Des enquêtes ont ainsi été effectuées durant tout le mois de juillet 2005 dans quatre institutions de formation préalablement identifiées par l'ANAFE : l'Institut de développement rural (IDR) de l'Université populaire de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso ; l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey, au Niger ; l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, au Sénégal, et l'Institut polytechnique rural / Institut de formation et de recherche appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou, au Mali. Dans chacune de ces institutions, les responsables, les formateurs et les étudiants ont été entendus et les infrastructures disponibles, telles que les laboratoires, les parcelles expérimentales et les bibliothèques, ont été visitées. Les entrevues et les discussions ont porté sur la place de l'agroforesterie dans les programmes d'enseignement, le profil

du personnel enseignant, les outils d'enseignement disponibles, les aspirations des étudiants ainsi que les besoins et perspectives d'avenir des institutions. Signalons que les trois premières institutions délivrent plusieurs types de diplômes : diplôme d'études universitaires générales (DEUG), licence, maîtrise, diplôme d'études approfondies (DEA) ou diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), et doctorat. L'IPR/IFRA pour sa part, bien que recevant aussi des étudiants de niveau baccalauréat, ne délivrent que des diplômes d'ingénieurs agricoles.

Les acquis

Dans toutes les institutions visitées, l'agroforesterie, qui n'était auparavant qu'une matière incorporée dans d'autres spécialités, constitue de plus en plus une discipline à part entière. À l'Institut de développement rural, au Burkina Faso, il existe depuis l'an 2000 un troisième cycle (DEA et doctorat) en gestion des ressources naturelles avec l'agroforesterie comme option. Jusque là, depuis la création de l'institution en 1973, l'agroforesterie y était une matière transversale abordée dans presque tous les cours (agriculture, foresterie, productions animales, sociologie et économie rurale) et choisie parfois comme domaine de recherche. À la faculté d'agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, un cours d'agroforesterie de 36 heures est offert aux ingénieurs

agronomes en 5^e année. Depuis 2004, les ingénieurs des techniques agricoles ont pour leur part vu leur programme enrichi avec un cours d'agroforesterie de 30 heures. Enfin, le Centre régional d'études spécialisées en agriculture (CRESA) de cette même faculté offre un DESS, dont le programme comprend également un cours d'agroforesterie, et nombre d'étudiants font leur recherche dans ce domaine.

À l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'enseignement de l'agroforesterie est inclus dans d'autres disciplines telles que l'écologie générale, la physiologie des plantes et la biotechnologie. Depuis 1990 cependant, la recherche agroforestière est prise en charge au niveau du troisième cycle, tant au département de biologie végétale et à l'Institut des sciences de l'environnement de la faculté des sciences et techniques, qu'au département de géographie de la faculté des lettres et sciences humaines. À l'IPR/IFRA, au Mali, on a inclus l'agroforesterie comme partie intégrante de cours dispensés par les départements d'études et de recherche (DER) en agromonie, élevage et eaux et forêts.

Les outils de formation utilisés sont pratiquement les mêmes dans toutes les institutions. Ils comprennent parcelles de démonstration, jardins botaniques, champs paysans, stations de recherche, forêts classées et laboratoires. Ce qui différencie les institutions entre elles, c'est surtout l'état de ces outils et l'utilisation qui en est faite dans l'enseignement. À l'IDR du Burkina Faso, il existe une banque fourragère, mais les champs paysans, les forêts classées et les stations de recherche de l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) sont les lieux de recherche privilégiés. À l'IPR/IFRA au Mali, un accent particulier est mis sur les parcelles de démonstration comme outil d'enseignement. À l'UCAD du Sénégal,



Étudiants de 4^e année d'agronomie à l'UAM après une séance de travaux pratiques d'agroforesterie

L'ANAFE (*African Network for Agroforestry Education*) existe depuis 1993. Parrainé par le World Agroforestry Centre (ICRAF), ce réseau a été créé par des universités et des collèges africains soucieux d'introduire l'agroforesterie comme discipline d'enseignement dans leurs programmes de formation. Le réseau comprend actuellement 127 membres répartis dans 34 pays de l'Afrique subsaharienne. C'est le plus grand réseau regroupant des institutions d'éducation en Afrique. Les institutions d'éducation à l'extérieur de l'Afrique peuvent y être admises à titre de membres associés. Tous les quatre ans, le conseil d'administration du réseau peut réviser les frais d'adhésion après avis de l'assemblée générale.

Les **membres** d'ANAFE sont des universités et des collèges offrant des programmes de formation en agriculture, en foresterie, en agroforesterie, en gestion des ressources naturelles et environnement. Le réseau comprend actuellement 127 membres répartis dans 34 pays de l'Afrique subsaharienne. C'est le plus grand réseau regroupant des institutions d'éducation en Afrique. Les institutions d'éducation à l'extérieur de l'Afrique peuvent y être admises à titre de membres associés. Tous les quatre ans, le conseil d'administration du réseau peut réviser les frais d'adhésion après avis de l'assemblée générale.

L'ANAFE a pour **but** de promouvoir l'institutionnalisation de programmes de formation intégrés en agriculture et en gestion des ressources naturelles. On veut ainsi permettre aux universités et collèges membres de former des cadres capables de diffuser et mettre en œuvre des pratiques et des technologies agricoles favorisant le développement durable.

De façon plus spécifique, les **objectifs** de l'ANAFE sont les suivants : renforcer en termes de contenu et pertinence des programmes d'enseignement supérieur en agriculture, en foresterie et en gestion des ressources naturelles ; établir et renforcer les liens entre l'éducation, la recherche et la vulgarisation de façon à maintenir la pertinence des programmes de formation ; entretenir une culture d'échanges d'informations et d'expertise entre les institutions de formation et d'éducation en Afrique.

L'ANAFE a adopté depuis 1999 une **structure** régionale permettant une décentralisation effective en termes de prise de décisions, de mise en œuvre des activités et de suivi-évaluation. Cette structure comporte quatre sous-réseaux régionaux soit : Afrique de l'Est et du Centre, Afrique tropicale humide, Afrique australe et Sahel. Les membres de l'ensemble du réseau se réunissent tous les quatre ans en assemblée générale pour évaluer l'état d'avancement des activités, définir les orientations et les stratégies à long terme et procéder à l'élection du président et du vice-président du conseil d'administration. Les membres de chaque sous-réseau se réunissent tous les deux ans en assemblée régionale pour entre autres élire un comité sous-régional avec à sa tête un président. Le conseil d'administration de l'ANAFE est constitué du président et du vice-président du réseau et des quatre présidents de chaque sous-région. Le conseil d'administration recrute pour la coordination et la gestion quotidienne du réseau un secrétaire exécutif qui a un mandat de cinq ans renouvelable une fois. L'ANAFE envisage de devenir une organisation internationale à partir de 2006. Des échanges et consultations à cet effet sont présentement en cours entre tous les membres et acteurs concernés pour que cette vision devienne une réalité.

le laboratoire de biotechnologie est ultra-moderne et l'utilisation du laboratoire de l'Institut de recherche et de développement (IRD) permet de compenser le manque d'équipement des autres laboratoires comme ceux d'écologie et de microbiologie. À l'UAM du Niger, seul le laboratoire de science des sols semble avoir l'équipement adéquat et fonctionner correctement.

On note dans toutes les institutions la présence de salles informatiques. Plus ou moins bien équipées selon les cas, celles-ci disposent néanmoins d'une connexion à Internet. Dans toutes les institutions, sauf à l'IPR/IFRA, l'accès au réseau Internet est encore davantage facilité par la présence des campus numériques francophones installés par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Il faut par ailleurs souligner que l'IPR/IFRA a reçu le soutien financier

de l'ANAFE pour élaborer un manuel didactique sur l'agroforesterie et la fertilité des sols ainsi que deux manuels de vulgarisation. Actuellement en cours de révision, ce matériel sera bientôt mis à la disposition des institutions membres du réseau.

Dans trois des quatre institutions universitaires visitées (IDR, UCAD, UAM), le personnel enseignant est constitué de professeurs, de maîtres-assistants et d'assistants, tous titulaires d'un doctorat de troisième cycle ou d'un doctorat d'État. À l'IPR/IFRA, on retrouve des enseignants de niveau doctorat, *master* et ingénieur. Certains enseignants de ces quatre établissements ont bénéficié des formations en agroforesterie offertes par l'ICRAF dans le cadre d'activités de renforcement des compétences des formateurs. Ce sont ces personnes-ressources, ainsi que des

spécialistes en agroforesterie travaillant dans des structures de recherche et de développement de chacun des pays, qui assurent les missions d'enseignement ainsi que les cours de vacation en agroforesterie.

Perspectives d'avenir

Le premier besoin exprimé dans toutes les institutions est la nécessité d'avoir des programmes de troisième cycle en agroforesterie. Un tel projet existe déjà à l'IDR. À l'IPR/IFRA, on projette plutôt un DESS en agroforesterie, alors qu'à l'UCAD et à l'UAM on a des projets combinant agroforesterie et agro-pastoralisme qui sont bien ficelés et prêts à être financés. L'ouverture de tels cycles de formation nécessitera cependant un renforcement des capacités des enseignants, ainsi qu'une modernisation des outils d'enseignement. Il faudrait aussi que les essais en milieu paysan soient généralisés et que les laboratoires, ceux de biotechnologie par exemple, soient en mesure de répondre adéquatement aux attentes.

La formation des enseignants pour le développement de cours à distance est un autre besoin. Il découle à la fois du nombre de plus en plus important d'étudiants désirant s'inscrire en troisième cycle d'agroforesterie et du développement du réseau Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Parmi les nouveaux besoins exprimés, on relève par ailleurs la nécessité d'un changement de mentalité chez les enseignants, les chercheurs et les agents de développement, afin de partager l'information, créer des partenariats et élaborer des programmes collaboratifs d'enseignement et de recherche à l'échelle nationale et sous-régionale.

La mission d'évaluation de 2005 a montré qu'il y a eu des avancées importantes en matière d'enseignement de l'agroforesterie au Sahel. La plus significative est certainement l'intégration de l'agroforesterie comme discipline à part entière dans les programmes d'enseignement et les diplômes de troisième cycle en agroforesterie que les institutions d'enseignement supérieur du Sahel se projettent d'offrir. L'insuffisance de matériel didactique et d'enseignants spécialisés en agroforesterie, de même que la vétusté des laboratoires, pour-

Suite en page 8

Sont éligibles au FIL les activités relatives à la gestion des ressources naturelles, les infrastructures socio-économiques, les infrastructures « communales » productives, les actions de formation des bénéficiaires et les actions de lutte contre le VIH/SIDA. Ne sont pas éligibles les infrastructures religieuses (lieux de culte), les bâtiments administratifs (sauf ceux destinés au personnel de santé et à l'enseignement primaire), les installations et les équipements de sports et de loisirs, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les centres hospitaliers, les cases de maternité, les projets qui ont un impact environnemental et dont les mesures d'atténuation sont difficiles à mettre en œuvre par les bénéficiaires ou constituent plus de 10 % du montant de l'investissement, les activités déjà proposées à d'autres sources de financement ou déjà inscrites dans des programmes de développement publics nationaux ou régionaux dont le financement est acquis, les activités génératrices de revenus (presse à karité, boutique, petit commerce...), l'achat de matériel mécanisé (camions, tracteurs), la culture ou l'achat de tabac et de drogues, ainsi que l'aménagement de bars.

Plus de 20 milliards de francs CFA d'investissement

Au 31 décembre 2005, plus de 20 milliards de francs CFA avaient été mis à la disposition des CVGT et des provinces d'intervention directe pour la réalisation des activités retenues par elles-mêmes. De cette enveloppe, les CVGT ont bénéficié directement de plus de 17,5 milliards de francs CFA pour la mise en œuvre de leur plan annuel d'investissement. On trouvera en quelques chiffres un récapitulatif des principales activités ainsi réalisées au tableau ci-contre. L'objectif de développement du programme consiste à augmenter la capacité productive du secteur rural et améliorer l'efficacité des investissements publics en développant la capacité institutionnelle et organisationnelle des collectivités pour planifier, exécuter et gérer le processus de développement local. Durant cette première phase de cinq ans, qui se terminera l'année prochaine, cela s'est notamment traduit par la mise en place de 302 communes rurales, de 45 cadres de concertation technique

Quelques réalisations en chiffres

Conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols (CES/DRS)	
- fosses fumières	80 549 unités
- cordons pierreux	29 065 hectares
- diguettes végétalisées	34 276 mètres
- berges protégées	201 460 mètres
Reboisement et agroforesterie	
- plants produits en pépinière	33 732 unités
- haies vives	9 915 mètres
- reboisements collectifs	16 637 hectares
Amélioration de la production animale	
- parcs de vaccination construits	141 unités
- zones pastorales délimitées	27 638 hectares
- couloirs de transhumance ouverts	169 kilomètres
Hydraulique villageoise	
- puits à grand diamètre construits	380 unités
- forages avec pompe construits	712 unités
- forages avec pompe réhabilités	766 unités
Infrastructures sociales	
- salles de classe construites	110 unités
- salles de classe équipées	92 unités
- logements d'enseignants et d'infirmiers construits	348 unités
- formations sanitaires équipées	48 unités
- centres permanents d'alphabétisation construits	719 unités

au niveau des provinces et d'un cadre d'accompagnement au niveau national appelé « Cadre national de concertation des partenaires du développement rural décentralisé ».

Jusqu'ici, le PNGT 2 s'est attelé à développer les capacités des populations rurales à gérer leurs ressources de façon durable, équitable et productive et à mettre à leur disposition les infrastructures de base dont elles ont besoin.

Il a également contribué au débat sur les institutions communales en milieu rural, les transferts de compétences aux communes, la décentralisation fiscale et financière ainsi que la gestion participative et décentralisée du patrimoine villageois et communal. Le bilan actuel est prometteur, mais le défi reste de taille. ↑

* Yamba Yaméogo est chargé de communication au PNGT 2.

ICRAF-Sahel Changements importants

EN BREF

À l'issue d'une cérémonie d'adieu organisée le 3 avril dernier, M. Amadou Niang quittait officiellement ses fonctions de coordonnateur du programme régional Sahel du *World Agroforestry Centre* (ICRAF). Après avoir passé un peu plus de six ans à ce poste, il assurera dorénavant la coordination régionale du *Millenium Development Goals Project* (MDG) pour l'Afrique de l'Ouest.

C'est M. Harold Roy-Macauley qui prend la relève en tant que coordonnateur pour la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le *World Agroforestry Centre* ayant en effet décidé de regrouper l'équipe de l'Afrique tropicale humide (AHT) et celle du Sahel sous une même

administration régionale. Originaire de la Sierra Leone, M. Roy-Macauley était jusque-là consultant pour le Conseil de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour la recherche agricole et le développement (CORAF/WECARD) et pour le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA).

Soulignons également l'arrivée de M. Serigne Kandji au sein de la nouvelle équipe régionale de l'ICRAF à titre de responsable du projet *Land Degradation* et coordonnateur pour le bureau de Ségou. Il remplace ainsi M. Bocary Kaya qui assumera lui aussi de nouvelles responsabilités au sein du MDG.

Suite de la page 6

raient cependant poser problème. On pourrait y pallier par une mise en réseau des institutions de formation, de recherche et de développement, une recommandation partagée par toutes les études effectuées récemment au Sahel sur la place de l'agroforesterie dans l'enseignement supérieur (Adandedjan *et al.*, 2004 ; Chakeredza, 2005 ; Dramé-Yayé, 2005). L'élaboration de cours en ligne pourrait également être un moyen de régionaliser l'enseignement de l'agroforesterie et de mieux partager les ressources matérielles et humaines disponibles. ↑

Références

- Adandedjan, C., O. Dia, A. Niang et A. Kalinganiré. 2004. *La formation en agroforesterie au Sahel : situation actuelle, besoins et perspectives*. ICRAF/Sahel, Bamako, Mali ; UCAD Dakar, Sénégal, 64 p.
- Chakeredza, S. 2005. *Evaluation of Agroforestry in Post-Graduate Curricula: Learning lessons from 12 years of ANAFE support to Universities in Sub-Saharan Africa*. ICRAF, Nairobi, 29 p.
- Dramé-Yayé, A. 2005. *Consultation report on the evaluation of Agroforestry in postgraduate curricula*. ICRAF/ANAFE, 42 p.
- L'écho de l'éducation en agroforesterie, vol. 9, no 2, dec 2002, ANAFE.

* Mme Aissetou Dramé Yayé est maître assistant à la faculté d'agronomie de l'Université Abdou Moumouni, à Niamey, au Niger.
Merci à Claude Adandedjan (ICRAF-Sahel) pour sa collaboration à la rédaction de cet article.

Conférence internationale sur les arbustes indigènes d'Afrique de l'Ouest

Une conférence internationale sur le rôle des arbustes (*Guiera senegalensis* et *Piliostigma reticulatum* notamment) dans la régulation hydrique, le recyclage des éléments nutritifs et la séquestration du carbone dans les écosystèmes d'Afrique de l'Ouest se tiendra à Saly, au Sénégal, du 11 au 13 septembre 2006. Cette conférence est organisée dans le cadre des activités d'un projet financé par la *National Science Foundation* (NSF) dont la réalisation est assurée par l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) et l'Université d'État d'Oregon.

Pour plus d'information :

Dr Mamadou Khouma
ISRA-LNRPV

B.P. 3120, Dakar, Sénégal

Courriel : khoumamamadou@yahoo.fr

Tél : 221 832 6298

Cell : 221 632 1388

Le Baobab en Afrique : plus qu'un symbole, une ressource !

Un séminaire international consacré au baobab d'Afrique se tiendra entre le 7 et le 11 novembre 2006 au Centre international d'accueil et de formation (CIAF) de Nguékokh, au Sénégal. Ce séminaire est organisé par l'association de solidarité

internationale *Chênes et Baobabs* en collaboration avec ASDIS-Universelle suite au constat alarmant de dépérissement des peuplements de baobabs observé depuis quelques dizaines d'années au Sénégal et d'une manière générale en Afrique. En effet, certaines pratiques agricoles, pastorales ou encore liées à la pharmacopée et à l'artisanat, mettent de plus en plus en danger la survie et la régénération des forêts de baobabs. Il s'agit d'un séminaire de recherche et de vulgarisation scientifique qui permettra non seulement de faire un point sur les études menées autour du baobab (greffage, taxonomie, utilisations diverses), mais aussi de s'interroger sur les différentes actions engagées en faveur de la sauvegarde des forêts de baobabs en Afrique. Il permettra, par ailleurs, de promouvoir les savoir-faire pour une plus grande valorisation des produits du baobab.

C'est donc un séminaire destiné à un public mixte de chercheurs, techniciens, chefs d'entreprise, leaders d'organisations communautaires de base, jeunes étudiants, éleveurs, artisans, guérisseurs, autorités administratives, élus locaux et populations qui souhaitent s'informer sur les enjeux liés à cette ressource naturelle, indispensable au maintien des éco-systèmes et au développement durable des zones sahélo-soudaniennes.

Pour plus d'information :

Dr Sébastien Garnaud

Courriel :

sebastien-garnaud@wanadoo.fr

Site internet :

http://guyana.free.fr/seminaire_ciaf/

Sahel Agroforesterie est publié conjointement par le Groupe interdisciplinaire de recherche en agroforesterie (GIRAF) de l'Université Laval et le programme Afrique du Centre et de l'Ouest du *World Agroforestry Centre* (ICRAF) en collaboration avec le CORAF et grâce aux appuis financiers du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et du bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

Rédacteur en chef : Jean Bonneville / Université Laval
Adjointe à la rédaction : Nicole Demers / ICRAF – Université Laval
Mise en page : Aïssata Sylla / PAO Bougou, Bamako, Mali
Impression : Imprimerie CFMAC, Bamako, Mali



World Agroforestry Centre
Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
B.P. 320
Bamako
Mali
Téléphone : (223) 223 50 00
Télécopie : (223) 222 86 83
Site Internet :
<http://www.worldagroforestrycentre.org>



Groupe interdisciplinaire de recherche en agroforesterie (GIRAF)
Pavillon Paul-Comtois
Université Laval
Québec (Québec)
Canada, G1K 7P4
Téléphone : (418) 656 2131 poste 3601
Télécopie : (418) 656 7856
Site Internet : <http://www.plg.ulaval.ca/giraf>

Sahel Agroforesterie est publié dans le cadre du projet *Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel* (<http://www.plg.ulaval.ca/projet-agf-sahel>), dont la mise en œuvre sur le terrain est assurée avec la participation de l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles du Burkina Faso (INERA), de l'Institut d'économie rurale du Mali (IER) et de l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA). Tous nos lecteurs sont invités à proposer des textes pour publication dans ce bulletin. Il suffit de les faire parvenir par courrier électronique à <jean.bonneville@plg.ulaval.ca>.